



GUIDE PRATIQUE ACTIVITES ONG AU VIETNAM

SOMMAIRE

Statut des ONG au Vietnam.....	2
AFD et ONG: un cadre diversifié de collaboration.....	6
Annexe 1- Cycle de projet (Source : Guide méthodologique)	13
Annexe 2- Contacts utiles	15
Annexe 3- Projets financés par l'AFD.....	16
Annexe 4- Guide pratique pour l'accomplissement des procédures administratives au Vietnam	19
Annexe 5- Contacts d'ONG françaises au Vietnam	31

Statut des ONG au Vietnam

Introduction

Les ONG ont été parmi les premières institutions étrangères à s'engager activement au Vietnam, notamment depuis l'ouverture du pays en 1986. Elles sont considérées comme des acteurs majeurs et bénéficient d'une image très positive au sein de la population.

Le nombre d'ONG internationales au Vietnam est passé de 500 à 990 entre 2003 et 2014. En 2015, 3760 projets ont été déployés dans les 63 villes et provinces du Vietnam pour environ 300 millions USD en 2015 (*source : Paccom*), qui œuvrent à améliorer les conditions de vie de la population, notamment en termes de santé, d'insertion sociale et d'éducation-formation. Ces actions contribuent largement à la réduction de la pauvreté.

Comme le Vietnam s'est érigé en 2010, grâce aux réformes entreprises, au rang de la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire, les ONG accompagnent aujourd'hui le pays dans un nouvel élan de croissance en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). En particulier, le Vietnam vise une croissance durable et verte, ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Fortes d'une expérience de terrain, au contact des populations et des réalités concrètes, les ONG sont des acteurs incontournables des débats internationaux sur les droits de l'Homme, l'environnement, le genre, et plus généralement le développement. Elles contribuent aussi de manière notable à la conception de politiques publiques en participant aux groupes d'experts, aux forums portant des sujets liés au développement socio-économique et environnemental.

Les ONG françaises sont nombreuses à intervenir au Vietnam : environ 150, dont 70, enregistrées au PACCOM, en pleine activité avec des programmes et des projets concrets. Les activités qu'elles déploient au Vietnam portent souvent sur une période de 2 ou 3 ans sous forme de projets/programmes, de dons pécuniaires et matériels et d'aide d'urgence, notamment en réponse aux calamités naturelles ou à d'autres événements extraordinaires. Beaucoup mènent des actions de long terme qui ont permis de tisser des liens étroits avec leurs partenaires vietnamiens. Certaines disposent de bureaux de représentation au Vietnam alors que d'autres, plus nombreuses, sont basées en France mais se rendent au Vietnam dans le cadre de missions ponctuelles.

L'un des enjeux majeurs est le renforcement des capacités acteurs locaux, notamment des associations et de la société civile vietnamienne, afin que celles-ci prennent le relais de l'action menée jusqu'à présent par les acteurs étrangers.

Autorités compétentes, en appui à l'action des ONG

La législation vietnamienne impose aux organisations de solidarité internationale (OSI) d'être enregistrées auprès des autorités vietnamiennes (*article 3 du décret 12/2012*).

La Commission des ONG étrangères (Committee for Foreign NGO Affairs - COMINGO), est composée de 8 membres ministériels et présidée par le vice-ministre des Affaires étrangères. Placée sous l'autorité du Premier ministre, elle a pour rôle d'assister le gouvernement sur les

questions relatives à l'activité des ONG étrangères au Vietnam. Au sein de ce comité, l'organe permanent - l'Union des Organisations d'Amitié du Vietnam (Vietnam Union of Friendship Organizations – VUFO) – a pour fonction principale de promouvoir les relations d'amitié entre le Vietnam et les autres pays du monde. Elle passe par son organe exécutif – le **PACCOM** (People's Aid Coordinating Committee) pour développer les partenariats avec les ONG étrangères. Le PACCOM joue le rôle de point focal entre les ONG et les partenaires vietnamiens. Il facilite, d'une part, le travail des ONG étrangères via son organe central basé à Hanoi et ses représentants au niveau de chaque province. Il reçoit les demandes d'octroi des certificats d'enregistrement des ONG et gère l'ensemble des procédures de délivrance, de renouvellement et d'amendement des certificats, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères. Il assiste, d'autre part, les partenaires vietnamiens dans leur travail avec les ONG étrangères. Il prépare pour le compte du COMINGO le rapport annuel sur la mobilisation, la gestion et la réalisation des projets d'ONG étrangères, en faisant des recommandations au gouvernement sur les stratégies de suivi et d'appui aux ONG étrangères au Vietnam. Enfin, il participe à la préparation des textes juridiques régissant leur action au Vietnam.

Plateformes utiles

Le « **VUFO-NGO Resource Centre** » (<http://www.ngocentre.org.vn>) est une plateforme associant 111 ONG internationales présentes au Vietnam (*source : rapport annuel VUFO 2015*), dont la gouvernance est assurée de façon paritaire par le « Vietnam Union of Friendship Organisations » (organisme public) et un collège d'ONG internationales. Cette plateforme fonctionne à travers une vingtaine de groupes de travail thématiques, au sein desquels les ONG internationales échangent sur leurs pratiques, se coordonnent, rédigent des rapports et élaborent des positions communes, en particulier sur la législation relative à leur activité. Deux nouveaux groupes « Corporate Engagement » et « Social Performance Management » ont été créés en 2015, du fait des liens de plus en plus forts se tissant entre la société civile et le monde des entreprises, et du renforcement de la fonction sociale des ONG. Les groupes de travail sont ouverts à d'autres acteurs (organisations internationales, coopérations bilatérales, ONG vietnamiennes...). Cette plateforme permet également de structurer le dialogue entre les ONG internationales et les pouvoirs publics ou les bailleurs de fonds. Le VUFO-NGO Resource Centre insiste sur l'évolution du contexte d'intervention des ONG internationales au Vietnam et sur sa spécificité, qui amène les ONG internationales à nouer prioritairement des partenariats avec les organisations publiques ou parapubliques.

L'inscription au VUFO-NGO Resource Centre est gratuite et en temps réel sur le site (<http://www.ngocentre.org.vn/maillinglists>).

Le **PPWG** (People's Participation Working Group), initié en 1999, propose une plateforme ouverte aux organisations et professionnels pour échanger sur les sujets liés au développement et à la démocratie, nécessitant une consultation publique. L'objectif est de faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle entre les différents acteurs que sont l'Etat, la société civile, les acteurs de développement et la population. La consultation publique sur le projet de loi sur les associations, lancée mi-2015 par le PPWG, en est un exemple.

Pour y participer: ppwgvietnam@gmail.com; et s'y abonner <https://groups.google.com/forum/#!forum/ppwg-vietnam>.

Contexte juridique

Les activités des ONG internationales au Vietnam sont encadrées depuis 2009 et régies aujourd'hui par :

- le décret n°93/2009/ND-CP sur la gestion de l'aide étrangère non gouvernementale ;
- la circulaire n° 07/2010 – TT- BKH portant l'exécution du décret n°93 ;
- le décret n°12/2012/ND-CP sur l'enregistrement et la gestion des activités des organisations non-gouvernementales au Vietnam ;
- la circulaire n°05/2012/TT-BNG portant l'exécution du décret n°12.

Procédure d'octroi des certificats

Toute ONG désireuse de réaliser des activités au Vietnam doit soumettre une demande d'octroi de certificat au PACCOM (*cf. contacts utiles*). Le certificat délivré peut prendre 3 formes :

1. Certificat d'enregistrement des opérations : Ce certificat, valable pour une durée de 3 ans au maximum, autorise les ONG à mener des missions d'évaluation et de conception de programmes et de projets au Vietnam et à mettre en œuvre leurs projets/programmes à travers des partenaires vietnamiens. Il est délivré à l'ONG requérante à condition que celle-ci ait la personnalité juridique au regard du pays d'origine et du pays abritant le siège social.
2. Certificat d'établissement d'un bureau de projet : Ce certificat autorise l'ONG à avoir un bureau technique permanent en charge de la mise en œuvre d'un ou plusieurs programmes/projets dans sa localité d'établissement. Ce certificat est délivré sous réserve (i) que l'ONG demandeuse se soit dotée d'un certificat d'enregistrement des opérations cité au point 1, et (ii) qu'elle possède des projets ou programmes déjà approuvés par les autorités vietnamiennes compétentes. La priorité sera donnée aux ONG possédant des projets en cours. Un bureau de représentation n'est établi que si les autorités provinciales relevant du pouvoir central où le/les projet/programme(s) est/sont mis en œuvre, donnent leur accord.
 - Si le projet ne concerne qu'une seule province, le bureau de projet devra s'y trouver.
 - Si le projet concerne plusieurs provinces, l'ONG peut ouvrir son bureau de projet dans l'une d'elles, ou dans l'une des trois villes de Hanoi, Ho Chi Minh-Ville ou Danang.
 - Les ONG qui mettent en œuvre un projet commun peuvent établir un bureau de projet représenté par l'une d'entre elles.
3. Certificat d'établissement d'un bureau de représentation : Ce certificat, valable pour une durée de 5 ans au maximum, constitue la reconnaissance officielle de la présence permanente d'une ONG sur le territoire vietnamien. Un bureau de représentation devra être forcément situé à Hanoi, Danang ou Ho Chi Minh-Ville. Il n'est délivré que si (i) l'ONG requérante s'est dotée d'un certificat d'enregistrement des opérations, (ii) et si ladite ONG possède des projets/programmes d'assistance au Vietnam depuis au moins 2 ans et présente des projets d'assistance de long terme (2 ans minimum avant la date de dépôt de sa demande) déjà approuvés par les autorités compétentes. Le bureau de représentation n'est établi que si les autorités de l'une des trois villes (Hanoi, Ho Chi Minh-ville et Danang), où le bureau de représentant est localisé, donnent leur accord.
 - Un bureau de représentation n'est autorisé qu'à la seule ONG requérante, et non pas à plusieurs ONG qui se regroupent.

Le PACCOM demande l'avis des autorités locales des ville/provinces où un projet/programme doit être mis en œuvre à chaque demande d'octroi, d'extension, de prolongation et

d'amendement de certificats, avant de finaliser la procédure auprès du MAE (signature et tampon sur les certificats).

Après réception des documents d'application valides et complets, le PACCOM répond à l'ONG requérante dans un délai de 45 jours ouvrables pour les demandes d'enregistrement des opérations, d'établissement d'un bureau de projet et de représentation ; et de 30 jours ouvrables pour les demandes d'extension, de supplément et de modification. Les formulaires de candidature, ainsi que toute information complémentaire, sont disponibles auprès du PACCOM (*décret n°12/2012*). *L'ensemble des pièces nécessaires constituant un dossier de requête sont listés dans l'annexe 4 du présent guide.*

Procédure d'approbation d'un projet/programme

Un projet/programme peut être approuvé par: (i) le Premier Ministre (par le biais d'une procédure d'expertise dirigée par le ministère du Plan et de l'Investissement - MPI) ou (ii) des ministères techniques compétents ou des comités populaires provinciaux (*cf. l'article 15 du décret n°93 définissant le champ de compétences de ces organes*). Cette procédure est accomplie par les partenaires vietnamiens bénéficiaires dudit projet (maîtrises d'ouvrage) ou par un comité *ad hoc* préparatoire pour l'obtention de subventions.

La procédure d'approbation d'un projet/programme dure 20 jours à compter de la date de dépôt du dossier complet (*article 12 du décret n°93 et article 4 de la circulaire n°07/2010*).

Rapport d'avancement du projet/programme

L'ONG est tenue de rendre compte tous les six mois et en fin d'année aux organes compétents (ministère des affaires étrangères, COMINGO et autorités locales concernées) de l'avancement de ses projets/programmes, selon les dispositions relatives au régime de rapport en vigueur (*articles 3 et 17 de la circulaire n°5/2012*).

Toutes ces procédures peuvent sembler lourdes à remplir, malgré un appui entier des autorités compétentes, en particulier de la part du PACCOM. Prenant acte des difficultés actuellement rencontrées par les ONG étrangères au Vietnam, et afin de faciliter leurs activités, certains textes juridiques importants en la matière sont en cours de révision, notamment les décrets n°93 et n°12 précités. De plus, la loi sur les associations est en cours de rédaction et doit être soumise aux députés début 2017, pour entrer en vigueur courant 2017. Cette loi, une fois approuvée, se substituera aux décrets de 2003 et 2007, et constituera le premier socle de promotion de la liberté d'association. Elle mérite néanmoins d'être perfectionnée, notamment du fait de dispositions encore ambiguës et parfois contradictoires, et de lourdeurs administratives qui restreignent la liberté d'association et qui ne garantissent pas l'égalité entre les associations. Certains sujets doivent encore être précisés, comme la détermination de l'autorité compétente pour la délivrance du certificat d'enregistrement, (article 14), l'autonomie et la liberté d'action des associations non enregistrées le droit pour une association non enregistrée de se représenter dans les contrats civils, et la limitation de l'activité d'une association à sa localité d'établissement.

AFD et ONG: un cadre diversifié de collaboration

Aperçu historique

Dès les années 2000, l'AFD a été amenée à travailler plus étroitement avec les ONG, lorsque l'évolution du dispositif français de coopération a conduit au transfert de secteurs opérationnels (éducation, santé, environnement) du ministère des Affaires étrangères vers l'AFD. Cette dernière, élargissant son champ d'intervention, a accru sa collaboration avec les ONG, sur ces nouveaux secteurs dans lesquels les ONG occupent une place prépondérante.

En 2009, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, l'AFD se voit déléguer une nouvelle mission : le financement de projets à l'initiative des organisations de la société civile (hors francophonie, actions culturelles, coopération universitaire, aide humanitaire d'urgence et appui au volontariat), géré jusque-là par la Mission d'appui à l'action internationale des ONG (MAAIONG) du ministère des Affaires étrangères.

L'AFD s'est alors dotée des moyens de remplir cette nouvelle mission en compte propre. La Division du Partenariat avec les ONG (DPO), basée à Paris, assure la sélection des projets, l'instruction des projets sélectionnés et le suivi des projets octroyés par le Comité ONG. Ces projets relèvent de l'initiative des ONG ; ils peuvent concerner les secteurs de concentration de l'AFD dans chaque pays, ou bien se situer en-dehors de ces secteurs.

Le soutien de l'AFD aux opérations de solidarité internationale, à travers la mobilisation de la société civile, est basé sur le droit d'initiative et l'indépendance des organisations non gouvernementales.

Les échanges entre l'AFD, en sa qualité de bailleur de fonds, et les ONG, en position d'opérateurs ou de partenaires, ainsi qu'avec l'Ambassade de France, alimentent un dialogue riche, visant l'amélioration des pratiques des acteurs, la recherche conjointe de « solutions de développement » et l'émergence d'innovations.

Dans son plan d'orientations stratégiques (2016-2020), l'AFD réaffirme son souhait de renforcer le dialogue sectoriel et le cofinancement de projets ONG, tout en promouvant leur droit d'initiative. Les relations établies dans ce cadre vont au-delà du simple octroi de subventions de l'AFD aux ONG. En effet, elles visent à créer une complémentarité entre les initiatives conçues par les ONG et les stratégies d'intervention de l'AFD dans les pays, à renforcer le dialogue entre acteurs de la coopération gouvernementale et non gouvernementale, à capitaliser sur les expériences, etc. L'objectif final poursuivi est le renforcement de la société civile française et de celle des pays d'intervention. L'AFD reconnaît aux ONG leur contribution à la lutte contre la pauvreté, l'appui à la société civile locale, la promotion de la gouvernance démocratique, le renforcement des capacités et la promotion des actions d'éducation au développement.

Aujourd'hui, l'AFD (siège et réseau d'agences) collabore avec les ONG et leurs partenaires locaux sous de multiples formes : cofinancement d'interventions de terrain, financement d'ONG en maîtrise d'ouvrage directe via la FISONG (Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG), contractualisation avec les ONG prestataires de services pour des maîtrises d'ouvrage nationales financées par l'AFD, signature d'accords-cadres avec des ONG, activités de production intellectuelle (études, évaluations rétrospectives de projets, capitalisation, séminaires, publications...).

En 2015, les financements de l'AFD via la DPO en faveur des OSC ont continué à croître, grâce à une enveloppe dédiée de 64,7 millions d'euros (par rapport à 58 millions d'euros en 2014). 71 nouveaux projets ont été financés, portés par 59 ONG françaises. Cette croissance est conforme aux engagements du Président de la République de doubler la part de l'aide publique passant par les ONG sur la période 2012-2017.

Au Vietnam, la coopération entre l'AFD et les ONG françaises a débuté en 2009 et s'accroît depuis 2012, principalement sous forme de financement de projets et de prestations de service aux maîtrises d'ouvrage vietnamiennes dans le cadre des projets financés par l'AFD (prêts et subventions). Depuis 2009, l'AFD a financé 25 projets d'ONG au Vietnam : 8 projets mono-pays, pour un montant total de 7,3 millions d'euros et une contribution de l'AFD de 3,6 millions d'euros ; 17 projets multi-pays, pour un financement de l'AFD, tous pays confondus, de 29,1 millions d'euros. Parmi ces 25 projets, 11 projets sont en cours en 2016. Il s'agit de 5 projets mono-pays, pour un montant total de 5,1 millions d'euros et une subvention AFD de 2,4 millions d'euros et 6 projets multi-pays représentant, pour les volets Vietnam, un montant total de 1,6 millions d'euros. Les secteurs d'activité touchés par ces projets sont variés : protection de l'environnement (GRET, Croix-Rouge Française - CRF, World Wide Fund – WWF France), insertion sociale (Planète Enfants & Développement Institut Européen de Coopération et de Développement- IECD, Batik International), agriculture (Agronomes Vétérinaires Sans Frontières - AVSF), santé (Médecins du Monde - MDM), microfinance (Entrepreneurs du Monde - EDM), genre (Enda), liberté de droit de presse (Reporters Sans Frontières - RSF).

Les ONG peuvent se rapprocher de l'AFD pour obtenir des informations sur les modalités de cofinancement et les orientations stratégiques de l'Agence et des pouvoirs publics, et échanger sur les synergies possibles entre leurs initiatives, celles de l'AFD et celles d'autres acteurs de la coopération non gouvernementale.

Afin de promouvoir le dialogue avec les ONG françaises implantées au Vietnam et dans la région, ainsi que la coopération entre celles-ci, l'agence AFD du Vietnam organise une fois par an une réunion de concertation et d'information. L'Agence souhaite rencontrer et discuter avec les ONG en amont pour examiner au préalable la pertinence de leurs initiatives et les guider pour solliciter un cofinancement. L'Agence envoie régulièrement des informations aux ONG dont elle a le contact sur les appels à propositions pouvant les intéresser.

Modalité de financement des initiatives d'ONG

Conditions d'éligibilité

Sont éligibles au guichet « Initiatives ONG » l'ensemble des ONG françaises :

- associations de loi 1901
- syndicats
- fondations reconnues d'utilité publique

Au-delà de ce critère statutaire, elles doivent :

- pouvoir justifier d'activités à l'international depuis au moins trois ans
- être indépendantes des pouvoirs publics et de l'AFD au niveau de leur conseil d'administration
- disposer d'une réelle autonomie de gestion et d'une vie associative avérée (bureau et conseil d'administration élus, rapports annuels...)
- disposer de comptes annuels audités

Différentes catégories d'interventions sous forme de projet « Initiative OSC » sont éligibles à une subvention:

- les projets de « terrain » :
 - (i) projets mono-pays ou multi-pays : la contribution de l'AFD est plafonnée à 50% du budget total du projet/programme, la durée maximum du projet/programme est de trois ans, renouvelable deux fois maximum.
 - (ii) convention-programme : un programme intervient dans une ou plusieurs zones géographiques. La contribution de l'AFD est plafonnée à 60% du budget total du programme, la durée maximum est de 3 ans, renouvelable deux fois maximum.
- les projets d'« intérêt général » (menés en France ou en Europe) : éducation au développement, structuration du milieu associatif : la contribution de l'AFD est plafonnée à 60% du budget total du projet.

L'AFD finance exclusivement des projets pluriannuels (trois ans en général). Le montant total des projets doit être de 300.000 euros minimum (actuellement la part de subvention AFD est de 900 000 euros en moyenne).

Cycle de projet

Depuis 2015, une procédure d'appel à manifestation d'intention de projets (AMI) est en place : les ONG désireuses de déposer un dossier en année n doivent répondre à l'AMI lancé en année n-1 (généralement entre mai et juillet), et indiquer leurs intentions suivant les directives fournies sur le site de l'AFD (et relayées par Coordination Sud). L'agence de Hanoi envoie aussi chaque année par email à l'ensemble des ONG dont elle a le contact l'information sur l'AMI. L'ensemble des documents méthodologiques (critères de présélection et de sélection, modèles de NIONG et de canevas budgétaire, modèles de rapports d'activité, etc.) ont été actualisés en 2016 et sont disponibles sur le site web de l'AFD (« Guide méthodologique pour le cofinancement des projets et programmes »).

1. La présélection et la sélection

Lors de la phase de présélection est examinée l'idée de projet, sur la base d'une courte note d'intention, au regard des critères définis dans le guide méthodologique. Ces critères portent sur :

- l'ONG : ses statuts, sa constitution, ses activités, sa vie associative, sa gouvernance et sa situation financière
- les grandes lignes du projet : sa nature, sa pertinence, son budget prévisionnel, ses partenariats locaux, la prise en compte d'un certain nombre de critères (genre, environnement, climat, jeunesse...)

En cas de présélection en année n à la suite de l'AMI, l'ONG est autorisée à déposer une Note d'initiative ONG (NIONG) en année n+1. La NIONG est examinée par un comité de sélection, qui détermine ou non son éligibilité. Tout projet déclaré éligible est instruit et présenté au Comité ONG de l'AFD.

2. L'instruction

Le délai du cycle d'instruction est généralement de 4 à 6 mois. L'instruction concerne les aspects techniques, institutionnels et financiers du dossier, ainsi que des procédures de diligences (lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme, notamment). L'agence locale

peut être sollicitée dans cet exercice. Pour les interventions de terrain, l'avis d'opportunité des Ambassadeurs de France est systématiquement sollicité.

Cette étape donne lieu à une note pour le Comité spécialisé pour l'appui aux initiatives ONG (ou NCONG), pour décision. Il se tient actuellement 5 Comités ONG par an.

Au cours de l'instruction des projets, l'agence AFD de Hanoi émet un avis, notamment sur la pertinence de l'approche proposée par l'ONG, son/ses partenaire(s) dans le pays et le secteur concerné. L'appréciation du projet met l'accent sur l'adéquation de l'action envisagée avec les politiques locales, les secteurs d'intervention, la durabilité de l'action dans le contexte local et les risques encourus. L'agence se rapproche aussi de l'Ambassade de France au Vietnam pour demander l'avis d'opportunité de l'Ambassadeur de France.

3. Le suivi des projets

Une fois le projet octroyé par le Comité ONG et la convention de financement signée, le cofinancement est mobilisé via des avances par tranches. L'AFD assure un suivi de la mise en œuvre du projet dans ses aspects organisationnel, technique, financier, environnemental, institutionnel, etc. Ce suivi est effectué sur la base de comptes rendus techniques et financiers, ainsi qu'à l'occasion de missions réalisées par le responsable du suivi des projets ONG dans les pays.

Les procédures de versements et de suivi des projets ONG, récemment simplifiées, ont été mises en application à partir de 2016 (passage de 3 à 2 versements et de 4 à 2 rapports de suivi, pour des projets de 3 ans).

L'AFD soutient des micro-projets

1. La Guilde du Raid

L'AFD soutient l'Agence des Micro-projets de la Guilde européenne du Raid (<http://la-guilde.org>), avec une subvention de trois millions d'euros sur la période 2016-2018, afin d'accompagner les microprojets de solidarité internationale. L'Agence des Micro-projets a pour objectif de soutenir les initiatives des associations françaises de petite taille, dans les pays les moins avancés et à revenus intermédiaires, dans une variété de thématiques. Elle accompagne les organisations dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs projets. Ce faisant, elle permet un effet de levier pour les petites ONG dans la mobilisation d'autres financements. Les dotations aux microprojets financés sont comprises entre 2 000 et 15 000 euros (avec une enveloppe globale annuelle de 600 000 euros). Les appels à projets sont publiés deux fois par an, les dossiers doivent être remplis en ligne, de nombreuses formations sont proposées aux organisations, les équipes de la Guilde du Raid ont un rôle de conseil pour le montage des projets qui sont ensuite présentés au jury pour décision d'octroi. Les microprojets de solidarité internationale sont reconnus pour leur pertinence et leur validité sur le terrain. Ils se caractérisent par une proximité de l'aide, une pérennité et une appropriation par les bénéficiaires, le tout concourant au renforcement des sociétés civiles des pays concernés. Depuis 30 ans, la Guilde européenne du Raid, à travers son programme de l'Agence des Micro-projets, soutient les initiatives de ces petites associations grâce à des fonds privés et publics.

2. Le PRA/OSIM - Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues des migrations

L'appui aux microprojets s'effectue aussi à travers le dispositif PRA/OSIM, dans le cadre d'une subvention triennale au FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations).

Ce dispositif cherche, entre autres, à promouvoir la cohésion entre les membres de l'OSIM et les acteurs de développement, et leur participation au processus de développement local et de renforcement de la société civile dans les pays du Sud.

La subvention de PRA/OSIM est plafonnée à 15 000 EUR pour un projet requérant dont le budget total n'excède pas 120 000 euros. Dans tous les cas, la subvention ne pourra représenter plus de 70% du montant total du projet.

« Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM), engagés dans des actions d'intégration ici et dans des actions de développement dans les pays d'origine. Le FORIM représente environ 700 associations intervenant en Afrique Subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud Est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien. Créé en mars 2002 avec le soutien des pouvoirs publics français, il témoigne de la volonté de ses membres de s'associer à toutes les composantes de la société civile française, afin de favoriser l'intégration des populations issues des migrations internationales, de renforcer les échanges entre la France et les pays d'origine et de contribuer au développement de leur région d'origine. Il montre une image spécifique de la vie associative des personnes issues de l'immigration et met en évidence les aspects positifs de la double appartenance en faisant la promotion d'actions conduites en France autour de l'intégration, de l'échange culturel et d'actions de développement vers les pays d'origine. » - Source: site internet FORIM

<http://www.forim.net/contenu/paosim-0>

3. FISONG - Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG

La Facilité d'innovation sectorielle pour les OSC (FISONG), mise en place en 2007 et gérée par la Direction des opérations de l'AFD, est un appel à projets (2 appels par an) sur la base de thèmes définis sur une période de 3 ans en concertation avec les ONG représentées par Coordination Sud - la plateforme des ONG de solidarité internationale. L'objectif de la FISONG est- de permettre l'émergence de pratiques innovantes (techniques, méthodologiques, sociales, etc.). L'accent est mis sur la capitalisation, afin d'assurer une diffusion des méthodes et des résultats auprès des acteurs du développement. (<http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/vous-etes-une-ong/collaborations/FISONG>).

L'AFD s'intéresse au genre, à l'environnement et aux autres thématiques transversales

Egalité de genre

Dans le but de mettre en œuvre son Cadre d'Intervention Transversal sur le genre (2014), l'AFD s'est fixée comme objectif d'atteindre 2/3 des projets d'initiatives ONG permettant la promotion de l'égalité de genre d'ici 2017.

La thématique « genre » est donc prise en compte systématiquement tout au long d'un projet, de la présélection à la mise en œuvre, puis lors de l'évaluation de ses impacts :

- Lors de la présélection : l'élément « genre » fait partie de l'ensemble des critères d'éligibilité de présélection d'une ONG requérante. Il s'agit de vérifier si l'égalité des genres fait partie des objectifs de ladite ONG, et si elle est bien introduite dans ses actions.
- Lors de la sélection : l'AFD demande à l'ONG requérante de (i) prendre en considération l'inégalité des genres dans le domaine d'action du projet ainsi que des « éléments de risque » pouvant accroître la discrimination (revenus, catégorie d'âge, niveau d'éducation, appartenance ethnique), et (ii) de prévoir des mesures utiles et nécessaires pour aller vers plus d'équité.
- Lors de la mise en œuvre/évaluation d'impacts du projet : l'AFD se base sur les indicateurs préalablement définis dans la note d'initiative ONG pour évaluer les impacts du projet sur le plan de l'égalité des genres. Ces indicateurs sont, par exemple, la composition homme/femme (h/f) des groupes cibles, la participation h/f dans les activités du projet, la répartition des ressources budgétaires promouvant plus d'égalité h/f et profitant aux h/f de manière égale, la prise en compte du genre dans les objectifs du projet...

Impact environnemental

L'AFD évalue l'impact environnemental d'un projet d'initiatives ONG en fonction de ses effets (positifs ou négatifs) sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la gestion des milieux et des ressources naturelles. Elle classe des activités des projets par leur niveau de risques:

- activités à faible risque : éducation et formation, sensibilisation, études/analyses techniques, octroi des crédits, soins de santé, planification familiale, réaménagement des points d'eau aux fins d'usage ménager situés en dehors des zones sensibles, construction de petite taille, activités agricoles et gestion des ressources naturelles de petite envergure et strictement contrôlées.
- activités à risque modéré : activités agricoles et construction à moyenne échelle et strictement contrôlées, études/analyses techniques impliquant des échantillonnages intrusifs d'espèces ou d'animaux en péril, réaménagement des points d'eau à usage ménager ou non ménager, soins de santé et planification familiale ayant une incidence environnementale (utilisation de seringue ou analyse du sang...).
- activités à risque élevé : aménagement d'un bassin fluvial, de nouvelles terres, construction de routes, en particulier celles qui traversent des zones environnementales sensibles ou des terrains forestiers, construction de points d'eau/irrigation à grande échelle, des barrages et digues, du drainage de bas-fonds ou de zones inondées, production agricole à grande échelle et production/exploitation industrielle.

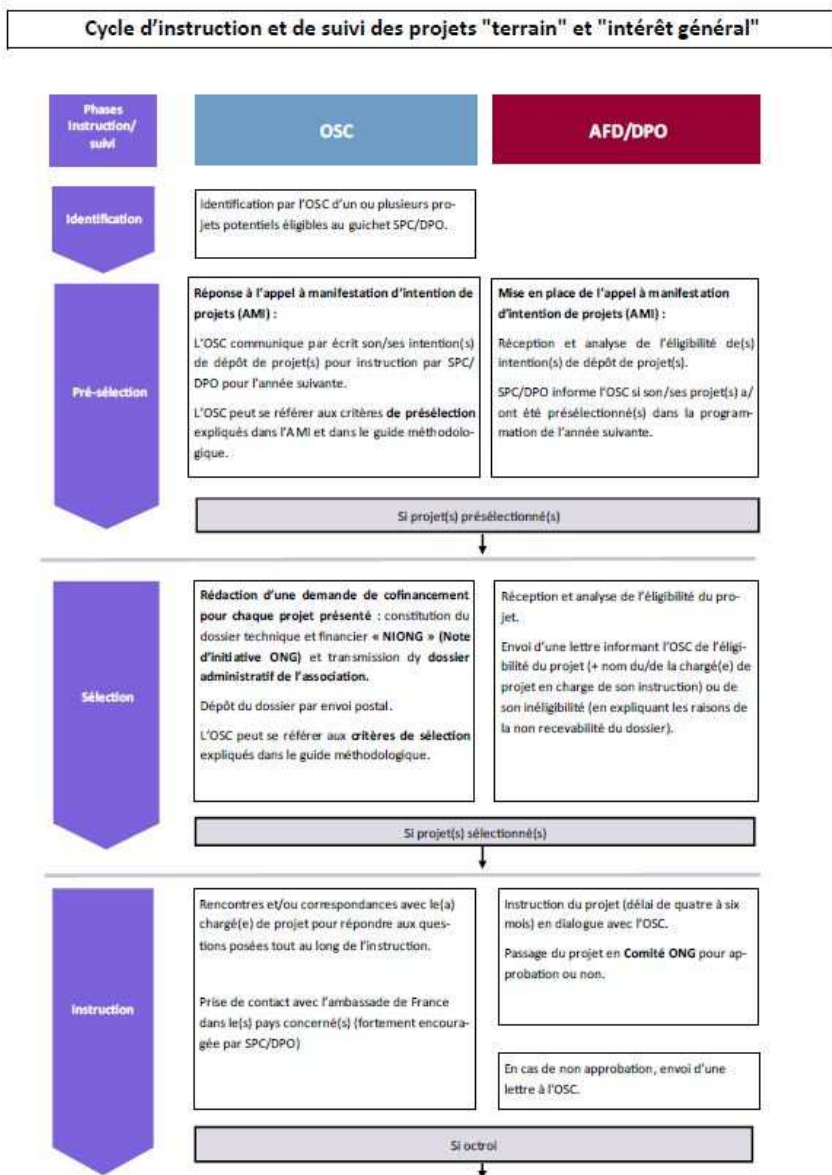
Les activités à haut risque d'impact environnemental ne sont pas éligibles pour un cofinancement par l'AFD.

L'AFD demande à l'ONG requérante, si elle propose un projet fixant des objectifs (généraux ou spécifiques) en cette matière, d'analyser de manière détaillée le contexte à la fois géographique et sectoriel, d'identifier des problèmes et d'envisager des moyens/mesures adaptés. Dans le cas où un projet n'a pas d'objectif environnemental spécifique, une analyse sur les impacts environnementaux des activités dudit projet est quand même demandée.

Impact sur le climat

L'AFD analyse les niveaux d'impacts sur le climat d'un projet d'initiatives ONG en fonction de sa contribution à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre (GES), de son appui à l'adaptation aux effets du changement climatique, à la définition et à la mise en œuvre d'une politique publique ayant des effets sur le changement climatique, et sur cette base, identifie les types de projets concernés.

Annexe 1- Cycle de projet (Source : Guide méthodologique)



Phases Instruction/ suivi	OSC	AFD/DPO
Convention de financement et levée des conditions suspensives	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des pièces administratives nécessaires à la levée des conditions suspensives à la signature et au premier versement. - Envoi des pièces administratives, du programme d'activités et de la fiche de communication avec les exemplaires signés de la convention de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et envoi de la convention de financement à l'OSC pour signature. - Après validation des pièces administratives, signature de la convention, levée des conditions suspensives et décaissement au premier versement.
Début du projet Exécution de la convention / suivi et supervision	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des activités prévues au titre du projet. - Rédaction du rapport d'exécution intermédiaire mentionné dans la convention de financement. - Sollicitation de SPC/DPO en cas de modifications du projet : demande d'avis de non objection (ANO). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'exécution du projet. Réalisation des missions de supervision sur le terrain. Dialogue avec les OSC sur la mise en œuvre du projet. - Validation par ANO du rapport d'exécution intermédiaire. - Etude des demandes de modifications avant validation ou rejet.
Fin du projet Rapport d'achèvement / évaluation / audit	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un rapport d'exécution final. - Commande/pilotage : <p>étude d'évaluation :</p> <p><u>Obligatoire</u> : à la fin de chaque phase pour les projets à plusieurs phases (projets terrain et intérêt général)</p> <p><u>Encouragé</u> : projets terrain classiques, projets intérêt général (SMA, EAD) à une phase</p> <p>étude de capitalisation :</p> <p><u>Obligatoire</u> : conventions-programmes, PCPA</p> <p><u>Encouragé</u> : projets terrain classiques, projets intérêt général (SMA, EAD)</p> <p>audit financier du projet :</p> <p><u>Obligatoire pour les trois cas suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute première demande de financement de projet déposée au guichet SPC/DPO. - Projets pour lesquels la subvention SPC/DPO est supérieure ou égale à 500 000 euros. - Projets pour lesquels la subvention SPC/DPO est inférieure à 500 000 euros, si les deux derniers projets de l'OSC octroyés par SPC/DPO pour une subvention inférieure ou égale à 500 000 Euros n'ont pas fait l'objet d'un audit externe transmis à SPC/DPO. 	<p>Validation des documents finaux transmis par l'OSC et dialogue avec l'OSC sur l'achèvement du projet.</p>

Annexe 2- Contacts utiles

Coordonnées utiles au Vietnam

The People's Aid Coordinating Committee (PACCOM)

105A Quan Thanh, Ha Noi, Vietnam

Tel.: (84 4) 8436 936/7

info@pacom.org.vn

Personne à contacter : Mme Nguyen Thi Huyen Anh, huyenanhpacom@gmail.com.

Vietnam Union of Friendship Organisations (VUFO)

105A Quan Thanh, Ha Noi, Vietnam

Tel: (84 4) 38 45 63 03

NGO Resource Center

Trung Tu Diplomatic Compound, Room 201, Building E3, 6 Dang Van Ngu, Dong Da, Hanoi.

Tel : (84 4) 3832 8570 ou (84 4) 3832 8611.

<http://www.ngocentre.org.vn>

Ambassade de France au Vietnam

57 Tran Hung Dao, Hanoi

Tél : (84 4) 3944 5700

Personne à contacter : Mme Isabelle SCHWENGLER, isabelle.schwengler@diplomatie.gouv.fr

Délégation de la Commission Européenne au Vietnam

24th floor West Wing, Lotte Centre, 54 Lieu Giai, Hanoi, Vietnam

Tel: (84 4) 3941 0099

Personne à contacter : Ms NGUYEN Hong Anh, hong-anh.nguyen@eeas.europa.eu

AFD Vietnam

Bureau à Hanoi

6-8 Ton That Thiep, Ba Dinh, Ha Noi, Vietnam

Tel: (84-4) 38 23 67 64

www.afd-vietnam.org

Personne à contacter: Trinh Thi Quang Thai, trinhtqt@afd.fr

Coordonnées utiles en France

AFD siège

Division du Partenariat avec les ONG (DPO)

5 Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12

Personne à contacter : Mme Caroline Piquet, piquetc@afd.fr

Portail ONG de l'AFD (guide d'utilisation, logos, et charte graphique) :

<http://ong.afd.fr>

Solliciter une subvention de l'AFD

<http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/vous-etes-une-ong/Deposer-projet-initiatives-ONG>

Coordination Sud

www.coordinationsud.org

Annexe 3- Projets financés par l'AFD

Projets engagés en 2016

- **Agronomes Vétérinaires Sans Frontières (multi-pays), 3 ans (2016-2018), 4 500 000 euros**

Accompagner les transitions agro-écologiques et l'alimentation durable dans les pays du Sud. Le programme concerne 8 pays moins avancés (PMA) prioritaires, pour les actions directes (Mali, Sénégal, Togo, Burkina Faso, Madagascar, Haïti, Cambodge, Laos) et 9 Pays à revenu intermédiaire (PRI) pour des actions transversales (Vietnam, Mongolie, Nicaragua, Honduras, Guatemala, Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie).

- **GRET (Vietnam), 3 ans (2016-2018), 517 600 euros**

Appuyer à la structuration de la gestion des déchets ménagers dans les communes rurales et semi-urbaines à Vinh Phuc – une province dans le delta du Fleuve Rouge au Nord du Vietnam. Le projet permettra de réduire la saturation des décharges et les impacts néfastes sur l'environnement par les aménagements techniques, de renforcer les capacités des coopératives à rendre un service professionnel et adapté aux attentes et d'améliorer la gestion durable des déchets au niveau de la province.

Projets engagés en 2015

- **Médecins du Monde (multi-pays), 3 ans (2015 -2017), 3 000 000 euros**

Programme de plaidoyer de la prévention et de la prise en charge de l'hépatite C dans 6 pays (Birmanie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Kenya, Tanzanie, Vietnam): améliorer l'accès aux traitements de l'hépatite C, renforcement des acteurs locaux et sensibilisation des populations vulnérables à la prévention et au traitement de la maladie.

- **IECD (multi-pays), 3 ans (2015-2017), 600 000 euros**

Inclusion des jeunes vulnérables par la promotion et le développement d'entreprises solidaires et durables locales de formation aux métiers de l'hôtellerie-restauration en Asie du Sud-Est (Vietnam, Birmanie, Cambodge, Thaïlande) : appui au développement de l'Ecole de la Boulangerie et Pâtisserie française de Hué et création d'une plateforme régionale fédérant les acteurs de la formation solidaire en hôtellerie-restauration.

- **Entrepreneurs du Monde (multi-pays), 3 ans (2015-2017), 1 815 000 euros**

Promotion d'une microfinance sociale, pérenne et repliable pour les plus vulnérables dans 5 pays en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest : Permettre au programme de microcrédits Anh Chi Em, lancé par EDM en 2007 dans la province de Dien Bien Phu d'atteindre une viabilité opérationnelle et financière et d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

Projets engagés en 2013-2014

- **Enfants et développement & IECD (Vietnam), 3 ans (2014- 2017), 570 000 euros**

Actions d'accompagnement familial et appui à l'insertion professionnelle et au développement des très petites entreprises : amélioration de l'accès des familles démunies aux services de base et appui à l'orientation professionnelle sous forme des

conseils et formations au sein des centres multiservices, dans 3 districts de Ho Chi Minh Ville.

- **World Wide Fund (Vietnam), 3 ans (2015-2017), 400 000 euros**

Protection des rhinocéros à travers la mobilisation de la société civile et du secteur privé dans la lutte contre le trafic illicite des cornes de rhinocéros : réduction de la consommation des cornes de rhinocéros grâce aux actions de plaidoyer et de changement des comportements par les OSC, et évolution des pratiques des entreprises en matière de consommation et de transport des cornes de rhinocéros.

- **Croix-Rouge Française (Vietnam), 3 ans (2014-2017), 737 500 euros**

Réduction des risques de catastrophes naturelles : réduction des risques de catastrophes naturelles dans le Nord-Ouest du Vietnam via le renforcement des capacités, la formation et la diffusion de bonnes pratiques.

- **Batik International (Vietnam), 3 ans (2013-2016), 220 000 euros**

Insertion sociale : Amélioration des conditions de vie et de l'insertion sociale des femmes travaillant dans les secteurs formels et informels des zones péri-industrielles, dans 2 provinces du Nord du Vietnam.

- **Enda Vietnam (Vietnam), 3 ans (2015-2017), 917 188 euros**

Insertion sociale : Développer des filières vertes et solidaires grâce à trois leviers : l'empowerment des femmes, la sensibilisation des hommes et la protection durable de l'environnement et des ressources naturelles/ OG 2: Contribuer à un changement des mentalités et des pratiques à travers les activités de plaidoyer, en interaction avec les réseaux actifs autour du genre et du développement durable.

Projets engagés en 2010-2012

- **Entrepreneurs du Monde, 3 ans (2012-2014), 305 000 euros**

Insertion sociale : La promotion d'une microfinance sociale, pérenne et répliquable pour les plus vulnérables. La convention programme concerne six pays d'intervention d'Entrepreneurs du Monde, en Afrique de l'ouest (Bénin, Togo, Ghana, Burkina Faso) et en Asie (Philippines et Vietnam). Le programme au Vietnam, dit Anh Chi Em, appui les familles très pauvres pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie grâce à des prêts, de l'épargne et des services de formations et d'accompagnement.

- **IECD/Passerelles Numériques (Vietnam), 3 ans, 447.500 euros**

Formation Professionnelle : programme d'insertion socioprofessionnelle de jeunes défavorisés par l'amélioration de la filière informatique (Université de Da Nang)

- **Enfants et développement (Vietnam), 3 ans, 253.162 euros**

Insertion sociale : Améliorer l'accompagnement social et l'accès aux services des familles particulièrement vulnérables de Hô-Chi-Minh-Ville – Vietnam.

- **GRET (Vietnam), 3 ans, 412.737 euros**

Développement rural: Gestion des Ressources Environnementales et petites Entreprises Novatrices dans la filière Bambou (Projet GREEN Bambou, Province de Thanh Hoa)

Remarque : deux projets achevés en 2010 (Valorisation et développement de la filière bambou et Appui à la constitution de Coopératives agricoles)

- **Agrologues et Vétérinaires Sans Frontières (multi-pays), 3 ans, 2.940.000 euros**

Développement rural : « Renforcement institutionnel d'organisations paysannes et d'appui au développement rural du sud » - programme d'actions 2010/2012. Multi-pays : 10 PMA dans la zone de solidarité prioritaire (Burkina Faso, Cambodge, Comores, Haïti, Laos, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Togo) ; 5 pays à revenus moyens bas hors de la zone de solidarité prioritaire (Bolivie, Guatemala, Honduras, Mongolie, Nicaragua) et 5 pays émergents ou à revenu intermédiaire (Brésil, Colombie, Equateur, Pérou, Vietnam)).

- **Union nationale des Maisons familiales rurales et d'Education** (multi-pays), 3 ans, 2.000.000 euros

Education/formation professionnelle et développement rural : programme « Renforcer la formation des jeunes ruraux pour une insertion socioprofessionnelle durable » (Maroc, Sénégal, Mali, Bénin, RCA, Burkina Faso, Togo, Cameroun, Tchad, Madagascar, Maurice, Comores, Brésil, Colombie, République dominicaine, Vietnam, Cambodge).

Projets engagés en 2009

- **Planet Finance** (Vietnam, Cambodge), 402.471 euros, 3 ans (2010-2012)

Microcrédit : Renforcement des capacités des IMF (par l'approfondissement de leurs connaissances financières et la mise en place de bonnes pratiques de Gestion de la Performance Sociale ; objectif : améliorer leurs services aux populations, et par la même, la sécurité alimentaire des habitants des petites exploitations agricoles dans les zones rurales du Cambodge et du Vietnam).

- **Codev Viet Phap** (Vietnam, Laos), 116.000 euros, 3 ans (2010-2012)

Energie : Electrification de villages isolés par des pico-turbines (Province de Phu Tho)

Remarque : *projet similaire financé sur période 2007-2010 (Electrification de villages isolés par Micro-turbines).*

- **Entrepreneurs du monde** (Vietnam, Cambodge, Haïti), 3 ans, 961.000 euros (2010-2012) + avenant de 305.000 euros (2012-2014)

Microcrédits : Réduction de la vulnérabilité des familles vivant en situation de grande précarité par une offre de services financiers (prêts, épargne) et non financiers (formations, suivi, sensibilisations) adaptée et évolutive (Province de Dien Bien)

Projets achevés

- **Handicap International** (Vietnam), projet engagé en 2008, 3 ans, 467.500 euros

Education : vers un accès à l'éducation inclusive pour les enfants en situation de handicap (Province de Bac Kan)

- **Handicap International** (Vietnam/Laos/ Cambodge), projet engagé en 2008, 3 ans, 602.990 euros

Santé: vers une meilleure prise en compte des populations discriminées dans la lutte contre le SIDA (Province de Quang Tri)

- **Sourires d'enfants** (Vietnam), projet engagé en 2008, 3 ans, 350.000 euros

Education : renforcement de l'éducation et de la santé des enfants de 0 à 6 ans (construction d'écoles et appui à l'éducation, Phu Tho)

Annexe 4- Guide pratique pour l'accomplissement des procédures administratives au Vietnam

PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'OCTROI DE CERTIFICATS AUPRES DU PACCOM

A. DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS

1. Critères de recevabilité du dossier (01 dossier en vietnamien. Tout document rédigé dans une langue étrangère doit être accompagné d'une traduction officielle certifiée en vietnamien)

1.1 Dossier de requête du certificat d'enregistrement des opérations

1.1.1. Lettre de demande signée par le représentant de l'organisation, comprenant :

- Dénomination complète et abrégée de l'organisation, adresse de son siège social ;
- Son mandat et ses objectifs ;
- Bref historique de l'organisation
- Ses ressources financières et son budget
- Ses programmes/ projets et son plan d'action au Vietnam
- Lettre de nomination du représentant de l'organisation au Vietnam;
- Lettre d'engagement de se plier aux lois vietnamiennes et de respecter les coutumes traditionnelles du Vietnam

1.1.2. Copie légalisée ou certifiée par le Consulat (en cas d'exemption de légalisation) du Statut de l'organisation.

1.1.3. Document original ou copie légalisée ou certifiée (en cas d'exemption de légalisation) certifiant l'authenticité de la personnalité morale, établi par les autorités compétentes du pays d'établissement de l'organisation ou dans lequel se trouve son siège social ou une copie certifiée conforme (en cas d'exemption de légalisation).

1.1.4. Liste des programmes/projets qui seront mis en œuvre au Vietnam dans laquelle figurent le nom des programmes/projets, sa durée, sa zone d'intervention, les partenaires vietnamiens concernés, son budget (sont encouragés les programmes/projets mis en place dans les 03 prochaines années).

1.1.5. Curriculum vitae et copie du passeport en cours de validité du représentant de l'organisation au Vietnam ou copie de la Carte d'identité valide (pour les citoyens vietnamiens).

1.1.6. L'envoi d'une copie de l'ensemble du dossier de demande est recommandé.

1.2 Dossier de demande du certificat d'enregistrement de l'établissement d'un bureau de projet

1.2.1. Lettre de demande du certificat d'enregistrement de l'établissement d'un Bureau de projet signée par le représentant de l'organisation, comprenant :

Dénomination complète et abrégée de l'organisation, adresse de son siège social ;

Son mandat et ses objectifs ;

Bref historique de l'organisation ;

Ses ressources financières et son budget ;

Ses programmes/ projets et son plan d'action au Vietnam ;

L'emplacement prévu du bureau de projet ;

Nombre d'expatriés et de Vietnamiens nécessaires à la pleine activité du bureau ;

Lettre de nomination du futur représentant du Bureau de projet ;

Les raisons justifiant la constitution de ce bureau ;

Lettre d'engagement de se plier aux lois vietnamiennes et de respecter les coutumes traditionnelles du Vietnam.

1.2.2. L'original du certificat d'enregistrement des opérations

1.2.3. Copie des documents de projet ou programmes déployés au Vietnam ; L'original/copie certifiée des documents d'approbation émis par les autorités vietnamiennes à l'égard des projets/programmes en cours ;

1.2.4. Liste des programmes/projets qui seront mis en œuvre au Vietnam dans laquelle figurent le nom des programmes/projets, sa durée, sa zone d'intervention, les partenaires vietnamiens concernés, son budget (sont recommandés les programmes/projets mis en place dans les 05 prochaines années).

1.2.5. L'original ou copie certifiée du casier judiciaire du représentant du bureau délivré par le pays d'origine et légalisé ou certifié par le Consulat (en cas d'exemption de légalisation). Si le représentant du bureau a résidé au Vietnam depuis plus de 6 mois, l'original du casier judiciaire délivré par les autorités vietnamiennes compétentes est exigé.

1.2.6. Extrait de curriculum vitae et copie du passeport en cours de validité du représentant du bureau de projet ou copie de la carte d'identité valide (pour les citoyens vietnamiens).

1.2.7. Les documents portant évaluation émis par une partie indépendante sur l'efficacité des opérations de l'organisation au Vietnam sont recommandés.

1.3 Dossier de demande du certificat d'enregistrement de l'établissement d'un bureau de représentation

1.3.1. Lettre de demande du certificat d'enregistrement de l'établissement d'un bureau de représentation signée par le représentant de l'organisation, comprenant :

Dénomination complète et abrégée de l'organisation, adresse de son siège social ;

Son mandat et ses objectifs ;

Bref historique de l'organisation ;

Ses ressources financières et son budget ;

Ses programmes/ projets et son plan d'action au Vietnam ;

L'emplacement prévu du Bureau de représentation ;

Nombre d'expatriés et de vietnamiens nécessaires à la pleine activité du Bureau de représentation ;

Lettre de nomination du futur représentant du bureau de représentation ;

Les raisons justifiant la constitution de ce bureau ;

Lettre d'engagement de se plier aux lois vietnamiennes et de respecter les coutumes traditionnelles du Vietnam.

1.3.2. L'original du certificat d'enregistrement des opérations ou du certificat d'enregistrement de l'établissement du Bureau de projet

1.3.3. Copie des documents de projet ou programmes déployés au Vietnam ; L'original/copie certifiée conforme des documents d'approbation émis par les autorités vietnamiennes à l'égard des projets/programmes en cours ;

1.3.4. Liste des programmes/projets qui seront mis en œuvre au Vietnam où figurent le nom des programmes / projets, sa durée, sa zone d'intervention, les partenaires vietnamiens concernés, son budget (sont recommandés les programmes/projets mis en place dans les 05 prochaines années).

1.3.5. L'original ou copie certifiée du casier judiciaire du représentant du bureau de représentation délivré par le pays d'origine et légalisé ou certifié par le Consulat (en cas d'exemption de légalisation). Si le représentant du Bureau a résidé au Vietnam depuis plus de 6 mois, l'original du casier judiciaire délivré par les autorités vietnamiennes compétentes est exigé.

1.3.6. Extrait de curriculum vitae et copie du passeport en cours de validité du représentant du Bureau au Vietnam ou copie de la Carte d'identité valide (pour les citoyens vietnamiens)

1.3.7. Rapport d'activité de l'organisation au Vietnam d'au moins deux années d'affilée avant le dépôt du dossier de demande. Les documents portant évaluation de l'efficacité des opérations de l'organisation au Vietnam, émis par une partie indépendante, est recommandés.

B. PROROGATION, MODIFICATION, AMENDEMENT ET RENOUELEMENT DU CERTIFICAT

1. Critères de recevabilité du dossier

1.1 Dossier de demande de prorogation du certificat d'enregistrement :

1.1.1 Lettre de demande signée par le représentant dont le nom figure dans le certificat d'enregistrement ou par celui qui est délégué par l'ONG étrangère à cet effet.

- 1.1.2. L'original du certificat d'enregistrement
- 1.1.3. Rapport d'activité résumé entreprise durant la période de validité du certificat d'enregistrement.
- 1.1.4. Plan d'action de l'organisation de la période pour laquelle le nouveau certificat est demandé
- 1.1.5. Documents d'approbation du projet émis par les autorités vietnamiennes ;
- 1.1.6. Autres documents (le cas échéant) tels que accord, document d'évaluation du partenaire/de la collectivité locale où est mis en œuvre le projet.

1.2. Dossier de demande de modification, d'amendement et de renouvellement du certificat d'enregistrement

- 1.2.1. Lettre de demande signée par le représentant dont le nom figure dans le Certificat d'enregistrement ou par celui qui est délégué par l'ONG étrangère à cet effet.
- 1.2.2. L'original du certificat d'enregistrement (Copie conforme du certificat d'enregistrement en cas de perte)
- 1.2.3. Lettre de nomination du représentant et lettre de recommandation signée par le chef de l'organisation, Curriculum vitae, Copie du passeport/de la carte d'identité en cours de validité du représentant (en cas de demande de changement du représentant). Un casier judiciaire valide du représentant du Bureau de projet/de représentation est aussi recommandé.
- 1.2.4. Curriculum vitae, contrat de travail des personnes recrutées (en cas d'augmentation du nombre des salariés du bureau).
- 1.2.5. Autres documents (le cas échéant) tels que accord, document d'évaluation du partenaire/de la collectivité locale où est mis en œuvre le projet.

D. PASSAGE DU PERMIS AU CERTIFICAT

1. Critères de recevabilité du dossier *(01 dossier en vietnamien. Tout document rédigé dans une langue étrangère doit être accompagné d'une traduction officielle certifiée en vietnamien)*

- 1.1. Lettre de demande de prorogation et de transformation du Permis en Certificat d'enregistrement signée par le représentant de l'organisation.
- 1.2. L'original du permis.
- 1.3. Copie légalisée ou certifiée (en cas d'exemption de légalisation) du statut de l'organisation
- 1.4. Document original légalisé ou certifié (en cas d'exemption de légalisation) certifiant l'authenticité de la personnalité juridique, établi par les autorités compétentes du pays où l'organisation est établie ou bien où se trouve son siège social (ou une copie certifiée conforme).
- 1.5. Liste des programmes / projets qui seront mis en œuvre au Vietnam où figurent le nom des programmes / projets, sa durée, sa zone d'intervention, les partenaires vietnamiens concernés, son budget (sont recommandés les programmes/projets mis en place dans les 03 prochaines années pour les demandes de Certificat d'enregistrement des opérations et dans les 05 prochaines années pour les demandes concernant le Certificat d'enregistrement de l'établissement d'un Bureau de projet/Représentation).
- 1.6. Curriculum vitae et copie du passeport en cours de validité du représentant au Vietnam ou copie de la Carte d'identité valide (pour les citoyens vietnamiens).
- 1.7. L'original ou copie certifiée du Casier judiciaire du représentant du Bureau de projet/Représentation délivré par le pays d'origine et légalisé ou certifié par le Consulat (en cas d'exemption de légalisation). Si le représentant du bureau a résidé au Vietnam depuis plus de 6 mois, l'original du Casier judiciaire délivré par les autorités vietnamiennes compétentes est demandé.
- 1.8. Lettre de nomination du représentant du bureau signée par le chef de l'organisation (en cas de changement du responsable des activités de l'organisation au Vietnam).
- 1.9. Documents d'approbation émis par les autorités vietnamiennes (en cas de demande de prorogation et de transformation du permis en certificat d'enregistrement de l'établissement d'un Bureau de projet/Représentation).
- 1.10. Autres documents (le cas échéant) tels que accord, document d'évaluation du partenaire/de la collectivité locale où est mis en oeuvre le projet.

INFORMATIONS SUR LE PROCEDURES DE PAIEMENT DE L'IMPOT SUR LE REVENU DES ETRANGERS TRAVAILLANT POUR LES BUREAUX DES ONG ETRANGERES

Fondements juridiques

- Note officielle n° 10109/BTC-TCT du Ministère des Finances en date du 16 juillet 2009 soumise au Premier Ministre
- Note officielle n° 4994/VPCP-KTTH en date du 23 juillet 2009 du Cabinet du Gouvernement relative à la loi sur le revenu des étrangers travaillant dans des Organisations non-gouvernementales étrangères au Vietnam.

Publics concernés :

Les individus étrangers travaillent dans les bureaux des Organisations non-gouvernementales (ONG) étrangères au Vietnam

Autorités chargées des procédures liées à l'impôt sur le revenu :

La Direction des Impôts des provinces et villes relevant du pouvoir central et le Ministère des Finances (la Direction Générale des Impôts)

Obligation d'acquiescement de l'impôt sur le revenu des étrangers

Avant le 31 décembre 2008 : Les individus étrangers travaillant pour les ONG étrangères au Vietnam bénéficiaient d'une exonération d'impôt sur le revenu aux termes de l'ordonnance relative à l'impôt sur le revenu des personnes à hauts revenus.

Obligation d'acquiescement de l'impôt sur le revenu des étrangers (suite)

Après le 1^{er} janvier 2009 : L'exonération de l'impôt sur le revenu est appliquée en fonction des engagements du Gouvernement signés avec des ONG étrangères dans le cadre des traités internationaux. L'exonération est soumise aux conditions suivantes :

Le salaire ou les indemnités doivent être d'origine étrangère et ne pas être prélevés sur les fonds dédiés au financement des projets réalisés au Vietnam ;

Les bénéficiaires de l'exonération de l'impôt sur le revenu sont des personnes dotées d'une nationalité étrangères (les cas de double nationalité étrangère et vietnamienne sont aussi acceptés)

L'exonération de l'impôt sur le revenu est d'une durée déterminée sur la base des accords portant sur la durée d'exonération signés entre le Gouvernement vietnamien ou le Comité en charge de l'action des ONG étrangères (délégué par le dernier) et les ONG étrangères au Vietnam

Au cas où la signature des accords entre le Comingo (délégué par le Gouvernement) et les ONG étrangères intervenue avant le 1^{er} janvier 2009 serait en cours de validité, dans lesquels figurent les dispositions relatives à l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les employés étrangers, l'exonération est appliquée aux termes desdits accords.

Dossier, procédures de demande d'exonération

L'expert étranger dépose à la Direction des Impôts de la province ou de la ville où siège la Cellule de gestion du projet le dossier de demande de l'exonération de l'impôt sur le revenu, à savoir :

- + La note officielle de l'ONG qui demande de ne pas imposer les revenus des experts étrangers qui proviennent de la réalisation de leurs programmes et projets ;
- + L'attestation des autorités de tutelle compétentes pour l'approbation des programmes et projets d'aide non gouvernementale (Ministère, Département, Secteur, Organisations socio-politiques au niveau central, Comité populaire de la province, de la ville relevant du pouvoir central) sur le fait que l'expert étranger participe au projet d'aide non-gouvernementale dans laquelle figurent clairement les informations : nom et prénom, nationalité, numéro du passeport, durée de travail au Vietnam selon la réglementation.

+ Les dossiers concernant les revenus faisant l'objet d'une exonération de l'expert étranger.

Délais de traitement

Dans un délai de 15 jours à partir de la date de réception du dossier, les autorités fiscales délivrent l'Attestation d'exonération de l'impôt sur le revenu aux publics concernés.

Les autorités fiscales n'imposent pas les revenus des experts étrangers qui proviennent de la réalisation des programmes et projets d'aide non gouvernementale

Responsabilité des ONG étrangères

Pour un Bureau de représentation d'une ONG étrangère en activité au Vietnam, il lui revient de déposer à la Direction des Impôts de la province ou la ville de son établissement la liste de ses employés étrangers bénéficiaires de l'exonération de l'impôt sur le revenu et l'accord signé entre le Gouvernement du Vietnam , le Comingo le cas échéant et l'ONG en question avant le 30 novembre chaque année.

Le représentant du Bureau de représentation de l'ONG étrangère au Vietnam est tenu responsable de la véracité de la liste de ses employés bénéficiaires de l'exonération déposée aux autorités fiscales.

INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES DE DELIVRANCE DE PERMIS DE TRAVAIL

Fondements juridiques

1. Code du travail N°10/2012/QH13 adopté par l'Assemblée nationale du Vietnam le 18 juin 2012 en vigueur depuis le 1^{er} mai 2013.
2. Décret 102/2013/NĐ-CP fixant les modalités d'application d'un certain nombre d'articles du Code du travail portant sur les travailleurs étrangers au Vietnam en vigueur le 1^{er} novembre 2013
3. Circulaire N°03/2014/TT-BLĐTBXH en date du 20/01/2014 portant sur l'application du Décret 102/2013/NĐ-CP en date du 05/9/2013 du Gouvernement fixant les modalités d'application d'un certain nombre d'articles du Code du travail portant sur les travailleurs étrangers au Vietnam.
4. Décret 11/2016/NĐ-CP en date du 03/02/2016 guidant l'application de certaines dispositions du Code de Travail relatives aux travailleurs étrangers au Vietnam

Champ d'application:

Cadres, Experts, Volontaires étrangers qui travaillent pour les ONG et les organisations internationales autorisées à fonctionner au Vietnam aux termes de la législation du Vietnam et qui se sont vues octroyer le Certificat d'enregistrement des opérations aux termes du Décret 12/2012/NĐ-CP et de la circulaire 05/2012/TT-BNG.

Autorité de délivrance des permis de travail

Les Services du Travail, des Invalides de Guerre et des Affaires sociales (appelés ci-dessous Services du Travail)

Publics ne faisant pas l'objet d'une délivrance de permis de travail

- Les volontaires des représentations diplomatiques ou des organisations internationales au Vietnam sur présentation d'une certification.
- Les travailleurs étrangers entrés sur le territoire du Vietnam pour exécuter les accords internationaux dont les autorités publiques au niveau central, les autorités provinciales, les organisations socio-politiques au niveau central sont une partie signataire aux termes de la législation.
- Le Chef du Bureau de représentation, le chef du Bureau du Projet, le Directeur du programme vietnamien des ONG étrangères dotées d'un Certificat d'enregistrement des opérations.
- Les travailleurs étrangers qui sont entrés sur le territoire du Vietnam pour exécuter les missions de consultant technique et professionnelle ou toute autre mission nécessaire à l'étude de faisabilité, de conception, d'expertise, d'évaluation, de gestion et de réalisation des projets/programmes d'APD conformément aux engagements mutuels ou aux conventions d'octroi des fonds d'APD signés entre les autorités compétentes du Vietnam et un pays étranger.
- Les travailleurs étrangers qui sont entrés sur le territoire du Vietnam soit dans le cadre d'un mandat à la demande d'un organisme ou une organisation étrangers pour procéder à l'enseignement, à des recherches dans une école de statut international sous la gestion d'un organisme de représentation diplomatique ou d'une organisation internationale au Vietnam, soit à la demande du ministère de l'Education et de la Formation pour enseigner dans un établissement d'enseignement ou de formation au Vietnam.
- Autres cas de figure décidés par le Premier Ministre sur proposition du Ministère du Travail, des Invalides de Guerre et des Affaires sociales.

Procédures de certification pour travailleurs étrangers ne faisant pas l'objet d'une délivrance de permis de travail

1. Les Services du Travail sont compétents pour certifier qu'un travailleur étranger ne fait pas l'objet d'une délivrance de permis de travail.

2. L'ONG étrangère en question doit demander au Service du Travail de la localité où le travailleur étranger concerné travaille de manière régulière de certifier que l'intéressé ne fait pas l'objet d'une délivrance de permis de travail, au moins 7 jours ouvrés avant la date à laquelle l'intéressé commence à travailler.

Procédures de certification pour travailleurs étrangers ne faisant pas l'objet d'une délivrance de permis de travail

Le dossier de demande de certification comporte les pièces suivantes:

- a) Note de requête pour faire certifier que le travailleur étranger concerné ne fait pas l'objet d'une délivrance de permis de travail.
- b) Extrait de CV de l'intéressé avec les informations suivantes : nom et prénom ; âge ; sexe ; nationalité ; numéro de passeport ; date de commencement et de fin du travail ; profil de poste ;
- c) Pièces justificatives pour prouver que l'intéressé ne fait pas partie des sujets assujettis à une délivrance de permis de travail.

Les pièces justificatives comprennent l'original du document ou une copie du document (si le document est en langue étrangère, l'intéressé est dispensé des procédures de légalisation consulaire pour ledit document. Il faut par contre que le document soit traduit en vietnamien et certifié conforme aux termes de la législation du Vietnam.

Dans un délai de trois jours ouvrés à partir de la réception du dossier en bonne et due forme, le Service du Travail notifie sa réponse écrite à l'ONG étrangère. En cas de non certification, le refus doit être motivé par écrit.

Dossier de demande de permis de travail

1. Note de requête pour la délivrance d'un permis de travail rédigée par l'ONG étrangère selon la réglementation du Ministère du Travail, des Invalides de Guerre et des Affaires sociales.
2. Certificat de santé délivré par les autorités étrangères ou vietnamiennes selon la réglementation du Ministère de la santé.
3. Document certifiant que l'intéressé n'a pas commis de crimes ni fait l'objet de poursuites pénales aux termes de la législation du Vietnam et des législations étrangères, valide 6 mois à partir de la date de dépôt du dossier. Ce certificat doit être délivré par (i) le Centre national de casier judiciaire si le travailleur était résident au Vietnam, (ii) par le service judiciaire des villes/provinces relevant du pouvoir central si le travailleur est résident au Vietnam, (iii) et par une autorité compétente à l'étranger si le travailleur n'est pas encore résident au Vietnam.
4. Document certifiant que l'intéressé est manager, directeur exécutif, spécialiste ou technicien

En ce qui concerne un certain nombre de professions et d'emplois, le document certifiant le niveau de qualification professionnelle du travailleur en question pourra être remplacé par les pièces suivantes :

- a) Certificat d'artisan-artiste pour les métiers traditionnels délivrés par les autorités compétentes étrangères ;
 - b) Document justifiant les expériences des footballeurs étrangers ;
 - c) Licences de pilote pour le transport aérien délivrées par les autorités compétentes du Vietnam à l'intention des pilotes étrangers ;
 - d) Licences de technicien d'entretien d'aéronefs délivrées par les autorités compétentes du Vietnam à l'intention des travailleurs étrangers dans le domaine de la maintenance d'aéronefs.
5. Autorisation écrite du Président du Comité populaire de niveau provincial portant sur l'emploi du travailleur étranger.
 6. Copie du passeport ou document équivalent en cours de validité en lieu et place du passeport aux termes des dispositions juridiques.

Le document peut être présenté sous forme d'original ou de copie ; si le document est en langue étrangère, il doit faire l'objet d'une légalisation consulaire, sauf les cas d'exemption de légalisation consulaire prévus par les traités internationaux dont la R.S du Vietnam et d'autres pays étrangers concernés sont signataires ou en application du principe de réciprocité ou d'autres cas d'exemption prévus par la loi. Le document doit être traduit en vietnamien et certifié conforme aux termes de la législation vietnamienne.

Validité du permis de travail

La durée de validité du permis de travail ne peut dépasser 2 ans et correspond à la durée des documents cités ci-dessous :

1. Durée du contrat de travail prévu ;
2. Durée du contrat ou durée de l'accord signé entre la partie vietnamienne et la partie étrangère;
3. Durée du certificat d'enregistrement des opérations de l'ONG étrangère.

Procédures de délivrance du permis de travail

1. Au moins 15 jours avant la date où le travailleur étranger en question envisage de travailler pour l'ONG étrangère, cette dernière doit soumettre le dossier de demande de permis de travail pour le compte dudit travailleur au Service de Travail de la localité dans laquelle il exerce ses activités professionnelles pendant la totalité de son temps de travail pour l'ONG étrangère.

Au cas où le travailleur étranger travaillerait dans une province/ville relevant du pouvoir central, son dossier de demande de permis de travail doit être déposé au Service du Travail de la localité qui accueille le Bureau de l'ONG étrangère en question.

2. Dans un délai de 10 jours ouvrés à partir de la réception du dossier soumis en bonne et due forme, le Service du Travail délivre au travailleur étranger son permis de travail établi selon le modèle fixé par le Ministère du Travail, des Invalides de Guerre et des Affaires sociales. En cas de refus de délivrance, la notification est écrite et motivée.

3. Au cas où la signature du contrat de travail interviendrait après la délivrance du permis de travail, dans un délai de 5 jours ouvrés, il incombe à l'ONG étrangère d'envoyer une copie de ce contrat au Service du Travail.

Dossier de demande de renouvellement du permis de travail

1. Note de demande de renouvellement du permis de travail aux termes de la législation.

2. 2 photos d'identité couleur (format 4cm x 6cm).

3. Documents exigés pour les travailleurs étrangers :

a) En cas de modification du permis de travail, une copie du passeport ou un document valable équivalent en lieu et place du passeport aux termes de la législation en vigueur, et le permis de travail bientôt expiré (sauf en cas de perte de celui-ci) ;

b) En cas de prorogation du permis de travail délivré (sauf en cas de perte de celui-ci), le permis de travail avec une durée de validité restante ne pouvant être inférieure à 5 jours ni supérieure à 15 jours; un certificat de santé ; le certificat d'enregistrement des opérations de l'ONG étrangère en question ; document prouvant que le travailleur continue à travailler pour elle.

Chaque document susmentionné doit être présenté sous forme d'original ou de copie. S'il est rédigé en langue étrangère, la légalisation consulaire en est dispensée. Cependant, il doit être traduit en langue vietnamienne et certifiée conforme aux termes de la législation vietnamienne.

INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES DE DEMANDE DE SCEAUX POUR LES ONG ETRANGERES

I. Fondements juridiques

1. Décret numéro 12/2012/ND-CP en date du 01 mars 2012 sur l'enregistrement et la gestion des opérations des ONG étrangères (Article 1^{er} Alinéa 21) ;
2. Circulaire numéro 05/2012/TT-BNG en date du 12 novembre 2012 fixant les modalités d'application du Décret numéro 12/2012/ND-CP en date du 01 mars 2012 (Article 15) ;
3. Décret numéro 58/2001/ND-CP en date du 24 aout 2001 sur la gestion et l'usage des sceaux et le Décret numéro 31/2009/ND-CP en date du 1^{er} avril 2009 portant amendement d'un certain nombre d'articles du Décret 58/2001/ND-CP;
4. Circulaire numéro 07/2010/TT-BCA en date du 05 février 2010 fixant les modalités d'application du Décret 58/2001/ND-CP et du Décret 31/2009/ND-CP.

II. Autorités de délivrance de sceaux pour les ONG étrangères

Département général chargé de la gestion administrative de l'ordre public-Ministère de la Sécurité publique ou Bureau chargé de la gestion administrative de l'ordre public- Service provincial de Police dans les provinces/villes relevant du pouvoir central.

III. Procédures

Etape 1

L'ONG étrangère adresse une lettre de requête officielle au Comité en charge de l'action des ONG étrangères-appelé ci-dessous COMINGO (via le PACCOM), qui spécifie sa demande et les informations détaillées de la personne déléguée par l'ONG pour les procédures de demande de sceaux (nom et prénom, fonctions au sein de l'ONG, date de naissance, numéro de la carte d'identité/du passeport) et une copie du document d'identité de ladite personne.

Etape 2

Le COMINGO adresse une note au Département général chargé de la gestion administrative de l'ordre public-Ministère de la Sécurité publique ou Bureau chargé de la gestion administrative de l'ordre public-Service provincial de Police dans les provinces/villes pour leur recommander de délivrer le sceau à l'ONG selon la réglementation. Ladite note spécifie les informations relatives à l'ONG (dénomination, nationalité, certificat d'enregistrement des opérations : registre, numéro de certificat, durée) (*voir modèle joint*).

Etape 3

La personne déléguée par l'ONG chargée des procédures de demande de sceau se rend en personne au Département général chargé de la gestion administrative de l'ordre public-Ministère de la Sécurité publique ou Bureau chargé de la gestion administrative de l'ordre public- Service provincial de Police dans les provinces/villes relevant du pouvoir central pour déposer le dossier de demande composé de :

- La note verbale du COMINGO
- L'original et une copie conforme du certificat d'enregistrement des opérations de l'ONG
- La carte d'identité ou le passeport en version originale du délégué de l'ONG (les mêmes informations d'identité que celles présentées dans la note du COMINGO)

Etape 4

Le délégué de l'ONG se rend au siège du Département général chargé de la gestion administrative de l'ordre public-Ministère de la Sécurité publique ou Bureau chargé de la gestion administrative de l'ordre public- Service provincial de Police dans les provinces/villes relevant du pouvoir central, muni du récépissé afin de retirer le sceau et le certificat d'enregistrement du spécimen du sceau délivré.

IV. Procédures de renouvellement de sceau en cas de perte

L'ONG envoie une note de demande de renouvellement du sceau aux autorités de délivrance de sceaux et au COMINGO, dans laquelle les motifs de la demande de renouvellement sont clairement mentionnés avec une attestation de la Police de la commune là où ledit sceau s'est perdu ;

1. Le certificat d'enregistrement du spécimen du sceau perdu, certificat délivré par les autorités du Ministère de la sécurité publique ;
2. Note verbale de recommandation du COMINGO

V. Procédures de renouvellement de sceau en cas de détérioration

En cas de détérioration du sceau, l'ONG doit remettre un dossier composé des pièces suivantes :

1. Une note de demande de renouvellement du sceau aux autorités de délivrance de sceaux et au COMINGO (cc) ;
2. Le certificat d'enregistrement du spécimen du sceau détérioré, certificat délivré par les autorités du Ministère de la Sécurité publique;
3. Le sceau détérioré à renouveler ;
4. Note verbale de recommandation du COMINGO.

VI. Procédures de renouvellement du certificat d'enregistrement du spécimen de sceau

En cas de perte, de détérioration du certificat d'enregistrement du spécimen de sceau, l'ONG doit remettre un dossier composé des pièces suivantes :

1. Une note de demande de renouvellement du certificat d'enregistrement du spécimen de sceau adressée aux autorités de délivrance de sceaux et au COMINGO (cc) ;
2. Le sceau en cours d'utilisation (pour vérification);
3. Note verbale de recommandation du COMINGO.

VII. Récupération du sceau et du certificat d'enregistrement du spécimen de sceau

1. En cas de changement lié au statut de l'ONG (scission, fusion, fermeture, fin de mission, changement du mode de propriété), le chef de l'ONG, dans un délai de 30 jours, à compter de l'entrée en vigueur de ladite décision, doit remettre aux autorités de délivrance le sceau en question et le certificat d'enregistrement du spécimen de sceau.
2. En cas de suspension d'utilisation du sceau, le COMINGO demande la récupération du sceau et en informe les autorités de délivrance de sceaux ainsi que les autres autorités concernées.

INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES D'ENREGISTREMENT DES MOYENS DE LOCOMOTION (VOITURES. MOTOS) DES ONG ETRANGERES

Fondements juridiques

1. Code de la route de 2008;
2. Circulaire Numéro 36/2010/TT-BCA en date du 12 octobre 2010 du Ministère de la Sécurité publique portant sur l'enregistrement des véhicules.

Champ d'application

Les ONG étrangères qui se sont vues octroyées le certificat d'enregistrement des opérations aux termes du Décret 12/2012/NĐ-CP et de la Circulaire 05/2012/TT-BNG.

Autorités de délivrance des certificats d'enregistrement des véhicules pour les ONG étrangères

3. Département général de la Police routière et ferroviaire pour les véhicules des ONG étrangères faisant l'objet d'une exonération fiscale lors de leur acquisition aux termes de la réglementation en vigueur.
4. Bureau de Police routière de la province/ville relevant du pouvoir central pour les véhicules des ONG étrangères assujettis au paiement d'impôts.

Dossier d'enregistrement des véhicules

1. Formulaire d'enregistrement des véhicules : le formulaire doit être signé, daté et tamponné avec une mention complète du nom du requérant.
2. Copie conforme du certificat d'enregistrement des opérations/du certificat d'enregistrement de l'établissement d'un Bureau de Projet/du certificat d'enregistrement de l'établissement d'un Bureau de représentation de l'ONG.
3. Note de recommandation du Comité en charge de l'action des ONG étrangères-COMINGO.
4. Pièces d'identité du déclarant.
5. Pièces liées au véhicule :
 - a. Contrat d'achat du véhicule aux termes de la législation et/ou la facture de vente aux termes de la réglementation du Ministère des Finances.
 - b. Pièces justificatives liées aux droits d'enregistrement des véhicules : reçu ou quittance portant acquittement des droits d'enregistrement en argent liquide ou par chèque auprès du Trésor public (avec attestation du Trésor Public) ou ordre de prélèvement bancaire portant acquittement des droits d'enregistrement avant l'échéance aux termes de la réglementation du Ministère des Finances.
 - c. Pièces justificatives de l'origine du véhicule :
 - i. Pour les véhicules importés dans le cadre d'un contrat commercial, véhicules faisant l'objet d'une exonération fiscale ; véhicules au titre d'aide de projet, il faut le formulaire sur l'origine du véhicule importé (modèle du Ministère des Finances);
 - ii. Pour les véhicules importés dans une démarche importation temporaire-réexportation, il faut l'autorisation d'importation de véhicules délivrée par les autorités douanières ;
 - iii. Pour les véhicules importés à but non commercial au titre du cadeau ou de l'aide non remboursable, humanitaire, il faut les formulaires portant sur produits importés et exportés, les droits d'accises et la TVA. Au cas où le déclarant n'aurait pas de quittance fiscale, il doit présenter l'autorisation d'exonération ou un document officiel portant exonération fiscale délivré par les autorités compétentes. Il peut aussi, dans un tel cas, présenter l'attestation certifiant que ce sont des produits réceptionnés au titre de l'aide selon la réglementation du Ministère des Finances (ladite attestation tenant lieu de la quittance).

Procédures d'immatriculation d'unvéhicule neuf

Etape 1 :

L'ONG étrangère adresse une lettre au COMINGO pour lui demander d'envoyer à son tour une note d'attestation et de recommandation aux autorités concernées en vue de se faire accompagner dans l'enregistrement du véhicule. Dans la lettre, il faut spécifier les informations relatives au véhicule assujetti : type, année de fabrication, nombre de sièges, volant à gauche ou à droite, couleur de peinture, numéros

d'identification sur moteur et carrosserie, numéro du contrat/numéro de la facture, du contrat d'achat ainsi que les copies des documents exigés susmentionnés.

Etape 2: l'ONG étrangère constitue le dossier de demande de certificat d'immatriculation susmentionné.

Etape 3: le Représentant de l'ONG étrangère dépose le dossier de demande de certificat d'immatriculation au Service de Police et s'y rend retirer le certificat d'immatriculation et un certain nombre de documents annexes, muni du récépissé dans lequel est spécifiée la date de retrait de dossier.

Rappel

Pour la ré-immatriculation d'un véhicule ayant été immatriculé (**démarche effectuée dans la même province/ville relevant du pouvoir central**) :

1. Pièces visées aux rubriques 1-4 susmentionnées.
2. Ancien certificat d'immatriculation.
3. Titre de cession du véhicule vise à l'alinéa 5a dans la liste des pièces à présenter.
4. Quittance portant acquittement des droits d'enregistrement visée à l'alinéa 5b dans la liste des pièces à présenter.

Pour la réimmatriculation d'un véhicule ayant été immatriculé en provenance d'une autre province :

1. Pièces visées aux rubriques 1-4 susmentionnées.
2. Ancien certificat d'immatriculation.
3. Titre de cession du véhicule vise à l'alinéa 5a dans la liste des pièces à présenter.
4. Quittance portant acquittement des droits d'enregistrement visée à l'alinéa 5b dans la liste des pièces à présenter.
5. Formulaire de changement du titulaire du certificat et le dossier original du véhicule aux termes de la réglementation.

Pour le renouvellement du certificat d'immatriculation/plaque :

1. Pièces visées aux rubriques 1-4 susmentionnées.
2. Il faut remettre le certificat d'immatriculation en vue de son renouvellement suite à une détérioration ou sa plaque (en cas de changement de plaque). Dans de tels cas, l'ONG n'a pas à soumettre son véhicule au contrôle technique (sauf en cas de modification du véhicule, de changement de la peinture), elle doit remettre une copie carbone directement appliquée sur le moteur et la carrosserie pour la récupération des numéros d'identification du véhicule.

Annexe 5- Contacts d'ONG françaises au Vietnam

ONG	Secteur d'activité/zone d'intervention	Coordonnées
E&D- Enfant & Développement	Accompagnement familial, formation professionnelle, accès à l'emploi et protection de l'enfance. Ho Chi Minh-Ville	Mme Do Bich Phuong, représentante pays 18-B2, Copac Square, 12 Ton Dan, Ward 13, District 4, HCMC, Vietnam; phuong.do.ed@gmail.com
IECD- Institut Européen de Coopération et de Développement	Formation entrepreneuriale (secteur informel) Ho Chi Minh-Ville	Mme Thuy Blais, responsable projet Univeristé Tong Duc Than, room 009, 98 Ngo Tat To, ward 19, Binh Thanh (+84) 8 66 82 85 08, + 84 (0)126 469 1375, www.iecd.org.vn thuy.blais@iecd.org
PN- Passerelles Numériques	Formation professionnelle dans le domaine du numérique Basé à Da Nang, PN Vietnam sélectionne ses étudiants dans 7 provinces du Centre Vietnam : Da Nang, Quang Nam, Quang Ngai, Quang Tri, Quang Binh, Binh Dinh, Kontum.	Mme Julie Tardieu, responsable pays 80B Le Duan Street Hai Chau District Da Nang VIETNAM http://www.passerellesnumeriques.org/ julie.tardieu@passerellesnumeriques.org
LP4Y- Life Project 4 Youth	Insertion professionnelle et sociale de jeunes adultes (17-24 ans) issus de la grande pauvreté et en situation de précarité Hanoi et Ho Chi Minh-Ville	M. Thimothée Malartre, coordinateur pays (+84) 093845 32 55) Mme Mariam Joly, coordinatrice du centre de Hanoi, (+84) 01632569124 N°49, lane 33, Tan Ap street, Phuc Xa ward, Ba Dinh district, Hanoi, timothee.malartre@lp4y.org mariam.joly@lp4y.org
Batik International	Développement communautaire Femmes et migrations, RSE Vinh Phuc et Hanoi	M. Julien Guillaume, représentant pays Building E2, Room 303-304, No 6 Đặng Văn Ngữ, Đông Đa, Hanoi vietnam@batik-international.org (+84) 04 62764818
Plan international	Protection et soins d'enfants Provinces de Ha Giang, Lai Chau, Thai Nguyen, Phu Tho, Bac Giang, Hanoi, Quang Binh, Quang Tri, Quang Ngai, Gia Lai, Kon Tum.	M. Ryan Lander, 106 Hoang Quoc Viet, Hanoi ryan.Lander@plan-international.org , https://plan-international.org/vietnam
GRET- Groupe de Recherche et d'Echange Technologiques	Agro-écologie, Gouvernance Foncière, Energies, Droits des travailleurs migrants. Vinh Phuc, Hai Duong, Bac Ninh, Thanh Hoa.	M. Nguyen Huu Ninh, représentant pays Apt 401 Bâtiment B4 298 Kim Mã, Ba Đình, Hà Nội, (+84)04 38 46 44 91 / 09 33 44 55 29 nguyen_huu_ninh@gret.org.vn

EAST - Eau Agriculture et Santé en milieu tropical	Eau potable, assainissement et hygiène Thai Nguyên	flavien.jozy@asso-east-vietnam.org 3B Quoc Tu Giam, Dong Da, Hanoi Tél : +84 (0)4 37 32 60 69
Aide et Action	Education Khanh Hoa, Phu Yen et Thai Nguyen, Hoa Binh, Lai Chau	M.Nguyen Tu, représentant pays, 84437265537/914 419 174 P503, Bâtiment B1, Cité Diplomatique de Van Phuc, 298 Kim Ma, Ha Noi Vietnam; tu.nguyen@aide-et- action.org
Coup de Pouce Vietnam	Aide à l'enfance et aux personnes handicapées, soutien à la scolarisation, amélioration de l'habitat Régions de Hanoi et du Nord du Vietnam	Anne Rozo, présidentecoupdepoucevietnam@gmail.com
Enfants du Mekong	Parrainage des enfants démunis	Mme Alice Maurel, Coordinatrice de programmes de parrainages alvernhe.remi@gmail.com; iviadanel@gmail.com; coordo.vndelta@gmail.com
Maison Chance	Hébergement, formation professionnelle et intégration sociale des personnes handicapées, aide à la scolarisation d'enfants défavorisés Ho Chi Minh Ville et Dak Nong	Centre Envol / Trung Tâm Chấp Cánh 19A, Đường số 1, KP 9, P. Bình Hưng Hòa A, Q. Bình Tân, TP. Hồ Chí Minh vietnam@maison-chance.org www.maison-chance.org
Handicap International	Réadaptation, amélioration des soins et de la prise en charge des atteintes de lésions cérébrales Santé infantile et maternelle (projet clôturé fin 2016) Sécurité routière (projet clôturé fin 2016) Hue, Quang Tri, Bac Giang et Binh Thuan	M. Didier Demey, responsable pays Room 101 E3, Trung Tu diplomatic compound No. 6 Dang Van Ngu, Dong Da, Hanoi http://handicapvietnam.org/ country.director@handicap-international-vn.org (+84) 09 36 14 59 64 / (+84) 04 37 62 91 35
Mère Isabelle	Urgence humanitaire Ho Chi Minh-Ville et Hanoi	M. Maurice Benoît, directeur, mauricebenoit@sfr.fr , +33 (0)1 47 22 60 61, +33 (0)6 09 21 74 66 Hanoi : CSDS. Vn. 72 Pham Than Duat Str, Mai Dich - Cau Giay, Mme Nguyen Thi Mai Anh HCMV ; hai An 3, rue Nguyen Van Qua - Dong Hung Thuan, district 12, Emilie Duyen Chau, coordinatrice générale responsable du bureau et des missions de volontaires, (+ 84)09 0810 45 29 Marie Vanlatenstein chargée de mission responsable parrainage. Bureau N-3 Street 46- An Phu- Tao Dien HCMV

Les Enfants du Dragon	Aide aux pauvres/enfants (orphelins)/parrainage Construction d'un orphelinat à Ho Chi Minh Ville	M. Marc de Muynck, représentant permanent au Vietnam, contact@lesenfantsdudragon.com (+84) 0937 126 605 66/21 đường Cây Cám, Phường Bình Hưng Hoà B - Quận Bình Tân - TP Hồ Chí Minh (Việt Nam) http://lesenfantsdudragon.com/
EPVN- Enfance Partenariat Vietnam - La Bonne Etoile	Soutien aux enfants Nord du Vietnam (provinces de Sang Ma Sao, Bac Giang, Ha Giang) et Ho Chi Minh Ville	Florence Cavalier, présidente http://www.epvn.org/ 24 rue Saint Honoré, 78000 Versailles
ASSORV (association de Soutien aux Orphelins du Vietnam)	Etablissement de 3 orphelinats, parrainages, bourses scolaires, micro-crédits Can Tho, Da Nang	Mme Cécile Pham (+84) 0 913 745 933 ceciledacotex@yahoo.com http://assorv.free.fr/apropos1.php
Enfance Espoir	Education, soutien aux enfants démunis, centre pour enfants malvoyants Hue, Lam Dong et Ho Chi Minh-Ville.	Siège Social : 30, rue de l'Epargne, 94600 Choisy-le-Roi contact@enfance-espoir.org http://www.enfance-espoir.org/
CRF- Croix-Rouge française	Réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, Genre Provinces de Son La et Lai Chau	M. Eric Legendre, représentant pays, 7th floor, 59 Quang Trung street, Hai Ba Trung district, Hanoi, 840947635168/84439410967 hod-vietnam.frc@croix-rouge.fr
ENDA Vietnam- Environnement et Développement du Tiers-Monde	Gestion des déchets et environnement durable, développement communautaire et genre Ho Chi Minh Ville, Quy Nhon, Quang Tri, Kon Tum, Viet Tri et Da Nang.	M. Ngo Huy Liem, directeur exécutif C2, Buu Long, Cu Xa Bac Hai; Ward 15, District 10; Ho Chi Minh Ville (+84)0839700243
AITerrACoop	Climat	M. Charrier Cedric, charriercedric@free.fr
Development Workshop France (DWF)	Prévention des risques liés aux catastrophes naturelles (construction et reconstruction de l'habitat) Provinces du Centre Vietnam, des Hauts Plateaux et du Delta du Mékong	M. Guillaume Chantry, coordinateur de projet 21 Ngoc Anh Phu Thuong - Phu Vang Thua Thien Hue guillaume.chantry@dwf.org Tél. : (+84) 0 54 395 89 86
Association Côtes d'Armor Vietnam	Francophonie, aide au développement et santé. Provinces de Nghe An et Ha Tinh	- Héléne Giudici, Directrice du Centre de la Francophonie de Vinh et Coordinatrice des Programmes, helene.giudici@armor-vietnam.com - (VN) + 01 67 76 14 548 - Maëva Sanchez, Responsable des programmes d'aide au développement et de santé, maeva.san@armor-vietnam.com - (VN) + 01 63 72 07 773

		<p>- Aurélie Calaforra, Responsable du programme de francophonie, aurelie.calaforra@armor-vietnam.com - (VN) + 01 63 77 90 398</p> <p>Centre de la Francophonie de Vinh 36 rue Nguyen Duc Canh, TP Vinh - Nghê An</p>
Codev Viet Phap	<p>Electrification rurale, eau, microcrédits, scolarisation des enfants démunis, francophonie Provinces de Hue, Son La et Phu Tho</p>	<p>Mme Françoise Evin, présidente 5 Chemin des Coutures – Ecuellen F77250 – Môtret sur Loing codev.vietphap@orange.fr + 33 1 60 96 40 29</p>
Association Midi-Pyrénées Santé	<p>Santé - Prise en charge des insuffisants rénaux chroniques dans 4 hôpitaux Hanoi et Ho Chi Minh-Ville</p>	<p>Pr. Jean J. Conte conte.jj@orange.fr 7A3 C/O Bigemco/ 2/2 Ly Thuong Kiet/ F15, Q11, Ho Chi Minh-Ville</p>
MDM- Médecins du Monde	<p>Santé – Prévention Hépatite C Hanoi</p>	<p>Mme Mathilde Laval, coordinatrice régionale Building E3, room 401, Trunc Tu diplomatic Compound n°6, Dang Van Ngu Street, Dong Da (+84) 0 9 04 872 660 genco.vietnam@medecinsdumonde.net</p>
Partage Vietnam	<p>Développement communautaire: éducation, santé Ho Chi Minh-ville et les provinces de delta du Mékong (Hau Giang, Tra Vinh...)</p>	<p>Mme Vo Chieu Hoang, représentante, hoang@partage-vn.org 80/78 Tran Quang Dieu Str, Ward 14, District 3 Ho Chi Minh City, Vietnam (+84) 3931 0440 pvn@partage-vn.org</p>
Mékong Plus	<p>Développement communautaire: agriculture, éducation, santé, emploi, environnement, petite infrastructure Delta du Mékong, Binh Thuan et Hau Giang</p>	<p>M. Bernard Kervyn, directeur bernard.kervyn@mekongplus.org +84(0)913105189 19/30 Trần Bình Trọng, P5 Bình Thạnh TP Hồ Chí Minh, Việt Nam http://www.mekongplus.org</p>
Entrepreneurs du Monde	<p>Microfinance sociale Province de Dien Bien</p>	<p>M. Luong Quoc Tuan, Responsable programme Nha 92, To Dan Pho 13, Phuong Thanh Binh, Thanh Pho Dien Bien Phu (+84) 4 0964164586 luong.tuan@entrepreneursdumonde.org</p>
Alliance anti-traffic (AAT)	<p>Prévention des trafics humains Toutes les provinces selon les cas Intervention dans les pays de l'ASEAN et coopération avec les pays concernés (15 à ce jour)</p>	<p>M. Georges Blanchard, directeur director@allianceantitrafic.org contactus@allianceantitrafic.org</p>
France Volontaires	<p>Développement de l'engagement volontaire, suivi et mise en réseau des volontaires Hanoi, HCMV, Nghe An</p>	<p>Mme Nguyen Thi Thuy Huong, représentante Vietnam (+84) 0 90 41 955 28 thuyhuong.nguyen@france-volontaires.org, Mme Lan Nguyen, lan.nguyen@france-volontaires.org 7th floor, 100 Thai Ha, Dong Da, Hanoi Vietnam CG Ho-Chi-Minh Ville</p>

Hoa Trang - Fleur Blanche	Opérations maxillo-faciales, chirurgie de l'œil, équipement et matériel médical, parrainages	M.Nicolas Bekhtaoui, représentant au Vietnam, No. 39 Lane 257 Ly Thanh Tong, Ngoc Xuyen, Do Son, Hai Phong, nicolasbekhtaoui.vn595@gmail.com (+84)01227287562 www.fleur-blanche.org
Ecole des Psychologues praticiens (EPP)	Ho Chi Minh-Ville	Mme Marion Droin-Mollard/Mme Emmanuelle Fenet, mariondroin@gmail.com
Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF)	Agriculture et sécurité alimentaire Provinces de Phu Tho, Thai Nguyen, Son La, Yen Bai, Ho-Chi-Minh-Ville	M. Hoang Hai Hoa, représentant pays, hoa.hh@avsf.org, (+84) 43 719 99 34 (ext: 102), No. 2, Lane 97/24/1 Van Cao Street, Lieu Giai, Ba Dinh, Hanoi (bureau principal) Bureau pilote: No. 9, Le Tho Xuan, Quarter 4, the town of Cu Chi, HCMV www.avsf.org
AEVN – Aide à l'enfance du Vietnam	Village SOS de Hué (appartient à la fédération SOS Children Village) Hué	Mme Nguyen Thi Kim Dung, vice-directrice socsv.hue@sosvietnam.org 0543896392 37 Le Ngo Cat, Phuong Thuy Xuan, Hué aevn@wanadoo.fr
Aide aux enfants de Hué	Ecole de boulangerie de Hué Hué	37 Le Ngo Cat, Phuong Thuy Xuan, Hué Mme Clémentine Rongear, coordinatrice, volontaire.boulangerie@gmail.com (+84) 01 20 80 63 857
Vision du Monde	Parrainage, aide au développement, scolarisation Province de Yen Bai	Mme Chau Dieu Van Quyen, attachée au développement, quyen.cdham@gmail.com 4 th floor, HEAC Building, 14-16 Ham Long Street
Bretagne Vietnam	Formation professionnelle, bourses, micro-crédits, programmes de logement Province de Hué	Mme Françoise Legodec, Présidente, francoise.legodec@wanadoo.fr M. Nhien, représentant Vietnam nhgk2005@yahoo.fr
Appel Lorient – « naître au Vietnam »	Santé	M. Gildas Tréguier, président, pédiatre, hôpital de Lorient g.treg@orange.fr